



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 06 juillet 2026 à 20 heures 30, sous la présidence de Madame Marie CONNEAU, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **19**

Présent(s) : M. CONNEAU – S. SOULARD – B. LANDAIS – I. LESAGE – D. RICHARD – S. SAINT-ELLIER – JL. MORICE P. LEROY – C. BEAUDOUIN – L. LEVERRIER – C. COUSIN – E. GRANGER – S. DARRAS – A. LECOQ – B. FRANCOIS – A. GALLIER

Absents ayant donné pouvoir : Anne-Marie TERROITIN à Isabelle LESAGE
Alexandra PECCATTE à Benoît LANDAIS
Julien DELAUNAY à Christophe BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Madame Camille COUSIN a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente du 8 juin 2026 : à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Affaires administratives :

Affaires financières :

- Tarifs 2026 – Location de salles – Association YOG'Avenir
- Lotissement des Vallons – 3^{ème} tranche – Attribution du marché VRD

Informations et questions diverses :

TARIFS 2026 – LOCATION DE SALLES – ASSOCIATION YOG'AVENIR
--

N° 2026-56

Rapporteur : M. CONNEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-089, en date du 15 décembre 2025, instaurant les tarifs communaux pour les locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant la demande de l'association de Yoga, « YOG'Avenir » qui souhaite donner des cours à la salle multifonction de LASSAY-LES-CHATEAUX, à compter du 1^{er} septembre 2026, chaque mardi de 17h30 à 20h15.

Considérant que cette association n'a pas son siège social en notre commune et qu'elle ne peut donc pas bénéficier de la gratuité de la location de salle, Madame la Maire propose un forfait de 340,00 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

ARTICLE UNIQUE

D'accepter la proposition, à savoir un forfait de 340,00 € pour l'année scolaire 2026/2027 pour la mise à disposition de la salle multifonction à l'association YOG'Avenir.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES – LOTISSEMENT DES VALLONS 3 – TRAVAUX VRD – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

N° 2026-57

Rapporteur : M. CONNEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération n° 2024-066 du Conseil municipal, en date du 14 octobre 2024, retenant le cabinet Plaine étude pour la maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} tranche du lotissement des Vallons,

Vu la délibération n° 2025-022, en date du 27 janvier 2025, retenant l'esquisse n°2 pour l'implantation des parcelles au lotissement des Vallons 3^{ème} tranche,

Vu la synthèse des offres réalisée par le cabinet Plaine étude et la commission d'appel d'offres en date du 06 juillet 2026 pour le marché de travaux VRD lotissement des Vallons 3^{ème} tranche,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

ARTICLE UNIQUE

D'attribuer le marché VRD du lotissement des Vallons – 3^{ème} tranche – à :

Lot 1 : Terrassement – Voiries – Réseaux eaux pluviales et eaux usées à l'entreprise STPO pour un montant de 204 920,60 € HT

Lot 2 : Réseaux d'adduction eau potable et mise à disposition de tranchée HTA à l'entreprise FTPB pour un montant de 25 928,75 € HT

Lot 3 : Aménagements paysagers à l'entreprise AU CŒUR DES JARDINS pour un montant de 10 136,40 € HT

Lot 4 : Contrôles des réseaux eaux potables et eaux usées à l'entreprise A3SN pour un montant de 3 405,00 € HT.

D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à l'attribution du marché.

Vote : Pour : à l'unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATION HORAIRES DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE VICTOR HUGO
--

N° 2026-58**Rapporteur : M. CONNEAU**

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L.22112-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge Monsieur le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement et notamment son article 41,

Vu les délibérations N° 2025-001 et N° 2025-069 modifiant les horaires de l'éclairage public sur la Place Victor Hugo,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1 :

De modifier, à compter de ce jour, la durée de mise en service de l'éclairage public sur la Place Victor Hugo sur l'armoire 127AQ :

- Du dimanche au jeudi, l'allumage se fera dès 6 heures du matin jusqu'à minuit,
- Le vendredi et samedi toute la nuit.

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
8 juin 2026	21 Rue du Champ de Foire LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB n° 0497	261 m ²	RENONCIATION
10 juin 2026	34 Rue Dorée LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB n° 230-495 et 496	268 m ²	RENONCIATION
17 juin 2026	4 Rue Saint-Sauveur LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AC n°154	129 m ²	RENONCIATION

► **Mayenne communauté** : Inscription aux commissions – réflexion pour la rentrée

► **PNR Normandie Maine** : Atlas de la biodiversité – Engagement de la commune

► **SIAEPAC de la Fontaine rouillée** : Invitation à une visite des installations le 17/10/2026

► **CCAS** : 6 membres élus et 4 représentants d'associations, manque 2 membres pour constituer le CCAS et le réunir

► **Canicule** : point réalisé sur la gestion des enfants à l'école, les personnes vulnérables

► **Permanences :**

- Samedi 18 juillet : C. COUSIN et M. CONNEAU
- Samedi 25 juillet : B. LANDAIS
- Samedi 1^{er} août : J. DELAUNAY
- Samedi 08 août : D. RICHARD
- Samedi 15 août : C. BEAUDOUIN / I. LESAGE
- Samedi 22 août : S. SOULARD
- Samedi 29 août : S. SOULARD ou B. LANDAIS
- Samedi 05 septembre : I. LESAGE

► **Prochain conseil municipal** : mercredi 02 septembre 2026

Séance levée à 21h45

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
CONNEAU Marie	x	
SOULARD Soizick	x	
LANDAIS Benoît	x	
LESAGE Isabelle	x	
RICHARD Dimitri	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
DELAUNAY Julien		
TERROITIN Anne-Marie		
BEAUDOUIN Christophe	x	
PECCATTE Alexandra		
LEVERRIER Léa	x	
LEROY Pascal	x	
COUSIN Camille	x	
MORICE Jean-Louis	x	
GRANGER Elouan	x	
DARRAS Sébastien	x	
LECOQ Alain	x	
GALLIER Angélique	x	
FRANCOIS Bruno	x	

Affiché le :

Retiré le :